

---

### Pratique administrative des autorités fédérales

Le Répertoire des mots-clés et de la législation 1948–1976 paraîtra prochainement en français. Ce volume, qui n'est pas compris dans l'abonnement à la revue, peut être obtenu à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel (OCFIM), 3000 Berne, au prix de 40 francs.

On peut aussi se procurer les répertoires 1948–1976 (40 fr.) et 1927–1947 (20 fr.) publiés en allemand.

Le répertoire 1927–1947 paraîtra ultérieurement en version française.

Les commandes doivent être adressées à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne

26065

[17]

---

### Revue mensuelle concernant l'AVS, l'AI et les APG

Publiée par l'Office fédéral des assurances sociales

Cette revue traite les problèmes de l'assurance-vieillesse et survivants, de l'assurance-invalidité, du régime des allocations pour perte de gain aux militaires et aux personnes astreintes au service de la protection civile ainsi que des allocations familiales; elle montre l'évolution de ces branches des assurances sociales et publie les arrêts les plus importants.

La revue s'adresse non seulement aux fonctionnaires des caisses de compensation et aux membres des commissions de l'assurance-invalidité, mais également à un plus large public.

Paraît chaque mois. Abonnement annuel: 31 francs.

Les commandes doivent être adressées à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

18386

[19]

---

L'Office fédéral des assurances sociales a publié:

### **Rapport sur la situation de la famille en Suisse**

Le rapport expose la situation sociologique, structurelle, démographique et économique de la famille et donne un aperçu des diverses mesures prises par la Confédération en faveur de la famille.

Prix: 15 fr. 50

Les commandes doivent être adressées à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

25021

[14]

---

### **Droit fiscal international de la Suisse**

L'*Administration fédérale des contributions* publie sous ce titre une collection des conventions passées dans ce domaine par la Suisse, ainsi que des mesures d'exécution. L'ouvrage comprend:

- I. Toutes les conventions conclues par la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions, les mesures d'exécution prises par la Confédération, les déclarations internationales de réciprocité concernant les impôts sur les successions et donations, de même que les projets de convention de l'OCDE;
- II. Les dispositions fiscales contenues dans d'autres conventions (extraits et renvois);
- III. Le régime conventionnel des privilèges fiscaux des missions diplomatiques, des postes consulaires et de leur personnel, ainsi que des organisations internationales et de leurs fonctionnaires.

L'ouvrage sera tenu à jour par des publications périodiques.

Le prix de cet ouvrage en trois volumes est de 140 francs.

Les commandes doivent être adressées à l'Administration fédérale des contributions, Division du droit fiscal international, 3003 Berne.

21281

[7]

---

## Hygiène et prévention des accidents dans les entreprises industrielles

### *Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail*

Edition 1975

L'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (OLT 3) contient des dispositions sur l'hygiène et la prévention des accidents dans les entreprises industrielles, notamment sur les bâtiments, locaux et passages, l'éclairage, le climat des locaux, la protection contre le bruit et les vibrations, sur les postes de travail et les installations d'exploitation, les équipements de protection et vêtements de travail, l'aménagement de vestiaires, lavabos, douches, lieux d'aisance, réfectoires et lieux de séjour, sur les premiers soins, l'entretien et le nettoyage, la lutte contre le feu, ainsi que des dispositions complémentaires relatives aux entreprises et parties d'entreprise comportant des dangers particuliers. Cette ordonnance est publiée par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail sous la forme d'une brochure spéciale commentant en détail les dispositions sur la protection de la santé et la prévention des accidents. Un index permet de trouver facilement les dispositions de l'ordonnance et les commentaires qui s'y rapportent.

La brochure est complétée par des extraits de la loi sur le travail (LT) et de l'ordonnance générale (OLT 1) ainsi que par sept appendices. Ceux-ci donnent les listes des services fédéraux compétents (I), des autorités cantonales d'exécution et de recours (II), des autres lois et ordonnances fédérales applicables (III), des règles de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (IV) et des normes, directives et recommandations des organismes professionnels (V); ils contiennent en outre les directives concernant l'aménagement de vestiaires dans les abris PA (VI) et un extrait des directives pour les prescriptions sur la police du feu, qui renseignent sur les termes techniques concernant la protection contre le feu (VII).

182 pages

Prix: 9 francs

Les commandes doivent être adressées à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

## Avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1981
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	04
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.02.1981
Date	
Data	
Seite	318-320
Page	
Pagina	
Ref. No	10 103 001

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.